

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du treize octobre deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 06 octobre 2026, s'est réuni sous la
Présidence de Monsieur Laurent HARMEL, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
29	6	0	6

Objet :
JURI-1 - Convention
de participation au
financement de
services de
documentation et
d'aide à la décision
(SVP)

PRÉSENTS : Laurent HARMEL, Corinne REGLAIN, Damien ABAD,
Dominique BEY, Assad AKHLAFA, Anne BURGAUD MOREL, Khalil KANDARA,
Jean-Jacques MATZ, Caroline MATHON, Amaury VEILLE, Béatrice PERRIN,
Sabrina LATRECHE, Sefa KOCABAS, Najim JEBARI, Christine PIQUET,
Antoine LUCAS, Laurence PIQUET, Denis PONCET, Catherine FOURMOND,
Marie-Laure LESCUYER, Frédéric BERNARD, Laurent CHÉRIGIÉ,
Julien MARTINEZ, Ebru CIVIL-BASPINAR, Güvenc YILMAZ, Nadia SEKKAI,
Loan VAN GELE, Loïc MONNIER, Isabelle ROY DE MONNERON,

REPRÉSENTÉS : Marie-Claire EMIN (pouvoir à Jean-Jacques MATZ),
Freddy NIVEL (pouvoir à Dominique BEY), Emine CETIN BEDIR (pouvoir à
Anne BURGAUD MOREL), Omrane FELIGHA (pouvoir à Damien ABAD),
Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Marie-Julie JACQUET-
LEVAL (pouvoir à Isabelle ROY DE MONNERON)

ABSENTS : /

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Sefa KOCABAS est nommé secrétaire de séance.

M. Jean-Jacques MATZ, rapporteur, rappelle au Conseil municipal
que dans le cadre de ses actions en faveur de la cohésion et de la solidarité de
territoire, et afin de bénéficier d'économies d'échelles, Haut-Bugey Agglomération
(HBA) a lancé une consultation pour désigner un prestataire à même de proposer
des services de documentation et d'aide à la décision publique territoriale.

Après identification de l'offre économiquement la plus avantageuse,
un contrat d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2027 a été souscrit par
l'Agglomération avec la société SVP afin que les 29 entités mentionnées dans la
convention de refacturation, HBA comprise, bénéficient d'accès à l'offre de services
brièvement décrites ci-après en matière de fonction publique, marchés publics, état
civil, statut des élus, finances et fiscalité, urbanisme, intelligence territoriale,
réglementation technique, relation public/privé, recherche de partenariats, etc. :

- Accompagnement opérationnel par des experts via des entretiens
téléphoniques (réponses d'experts, aide à la prise de décision), avec
réponses écrites sur simples demandes + références des textes et
jurisprudences.
- Veille métier décideur public : revue du web, actualité juridique, bonnes
pratiques métier, question/réponse d'homologues, actualités marquantes,
webconférences, etc.

Objet :
JURI-1 - Convention
de participation au
financement de
services de
documentation et
d'aide à la décision
(SVP)

- Accès inclus et illimité sur internet à une large base de données : documentation (fiches pratiques, livres blancs, notes d'actualité, exemples de délibérations, arrêtés, règlements, bases de rédactions de marchés publics, textes, jurisprudences, etc.).
- Services d'intelligence artificielle.

Il s'agit par ces services de sécuriser les pratiques quotidiennes des communes et de l'agglomération.

Le montant total du marché conclu est de 28 680.00 € HT soit 34 416.00 € TTC par an, à répartir entre les entités, dont 3 827.50 € HT soit 4 583.00 € TTC par an pour la Ville d'Oyonnax.

La convention qu'il est proposé d'approuver prévoit que HBA sera l'interlocuteur privilégié de SVP en ce qui concerne la facturation. L'Agglomération paiera la totalité de la facture annuelle à SVP, charge ensuite à l'agglomération de refacturer, chaque année, les montants dus aux communes, selon les modalités et montants précisés dans la convention de refacturation établie d'un commun accord entre les parties. Aucune entité ne pourra adhérer aux services au cours de ces trois années ni se retirer de cet achat mutualisé sans indemniser le prestataire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention de participation au financement des services d'accès à de la documentation et d'aide à l'action publique territoriale 2027-2029 ;

Vu l'avis de la Commission Finances et affaires juridiques,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve les modalités de la convention de participation au financement de services d'accès à de la documentation et d'aide à la décision 2027-2029 conclue entre HBA et les 28 communes ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-dessus évoquée ainsi que tout acte en rapport avec cette convention dès lors qu'il n'entraîne pas une augmentation de montant pour la commune.

Fait à Oyonnax, le 13 octobre 2026

Secrétaire de séance,



Sefa KOCABAS



Le Maire



Laurent HARMEL

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le

20 OCT. 2026

- par sa publication le

16 OCT. 2026



Le Maire

